

devrait-il la regarder comme sa mère et la recevrait-il aussitôt dans sa maison, εις τὴν ἰδιαν<sup>1</sup>? — Enfin, le degré même de parenté de Jacques, Joseph, Simon et Jude avec Jésus, ressort assez nettement de divers passages. En effet, on voyait au pied de la croix du Sauveur, suivant les Synoptiques, Marie mère de Jacques et de Joseph<sup>2</sup>. Or, quelle est cette Marie? Evidemment, ce n'est pas la mère de Jésus : elle ne serait pas désignée ainsi. C'est donc une autre Marie, celle que S. Jean place au Calvaire à côté de la Mère de Jésus, qu'il dit être sa sœur, c'est-à-dire sa parente ou son alliée, et qu'il nomme Marie de Cléopée ou femme de Cléopée et mère de Jacques et de Simon<sup>3</sup>. Voilà donc déjà deux des frères nominaux du Sauveur qui ne peuvent être que ses cousins, et qui ne le sont probablement pas au degré le plus rapproché. Ajoutons maintenant que S. Jacques, nommé plusieurs fois fils d'Alphée<sup>4</sup>, synonyme de Cléopée, dont il ne diffère que par une aspiration, a pour frère S. Jude<sup>5</sup>, et que, d'après Hégésippe, † 180, cité par Eusèbe<sup>6</sup>, Simon ou Siméon, le dernier des quatre frères de Jésus nommés par S. Marc., vi, 3, succéda sur le siège de Jérusalem à Jacques le Mineur, parce qu'il était son frère, fils comme lui de Cléophas, lequel était frère de Joseph<sup>7</sup>. Ainsi, l'on voit que les quatre frères du Sauveur nommés dans les évangiles étaient tout au plus ses cousins, et probablement ne l'étaient que par S. Joseph.

184. — Ces mots de saint Marc : *Sui exierunt tenere eum : dicebant enim quoniam in furorem versus est*, III, 21, rendent-ils bien le texte original ?

Le texte grec pourrait se rendre par ces mots : *Il est tout hors de lui; ou il est tombé en faiblesse*, et dans ce dernier sens il se lierait au verset précédent : *Non poterant manducare panem*; mais rien n'empêche de l'entendre comme la Vulgate. Sa traduction s'accorde mieux avec les versets

<sup>1</sup> S. Paulin., *Epist.*, L, n. 17. — <sup>2</sup> Matth., XXVII, 56; Marc., xv, 40, 47; Luc., XXIV, 10. — <sup>3</sup> Joan., XIX, 25. — <sup>4</sup> Matth., x, 3; Luc., vi, 13; Act., I, 13. — <sup>5</sup> Luc., vi, 16; Act., I, 13; Jud., 1. — <sup>6</sup> Eusèb., *H. E.*, III, 11. — <sup>7</sup> Cf. Matth., XIII, 55; Marc., VI, 3; xv, 40.

qui suivent. On conçoit que les propos des ennemis du Sauveur aient fait une certaine impression sur ses proches; qu'ils aient voulu savoir si ce qu'on publiait de lui avait quelque fondement, s'il était, comme on le disait, sous l'empire du malin esprit. S. Jean dit expressément qu'au début de sa prédication, plusieurs membres de sa famille refusaient de croire à sa mission<sup>1</sup>.

Du reste, ce mot : *Dicebant*, n'a pas de sujet déterminé. Il signifie : *On disait; le bruit courait*.

### § VII. — LA SAMARITAINE ET LA FEMME ADULTÈRE.

Joan., IV et VIII, 3-11.

Entretien du Sauveur avec la Samaritaine. — Instructions qu'on y trouve. — D'où venait l'attente du Messie chez les Samaritains? — Adorations que Dieu désire et qui vont commencer. — Étonnement des apôtres. — Pourquoi les protestants rejettent-ils l'histoire de la femme adultère?

185. — Que nous apprend la scène si intéressante du Sauveur conversant avec la Samaritaine ?

La conversation du Sauveur avec la Samaritaine, *ex της Σαμαρειας γυνη*<sup>2</sup>, nous offre diverses instructions théoriques et pratiques. — 1° Au point de vue doctrinal, Notre-Seigneur s'y révèle comme la source de la vie, 10, comme le principe de la vraie félicité, 14, comme celui qui doit réaliser toutes les espérances et combler tous les désirs, 26, 42. L'eau vive, c'est la divine grâce. Elle désaltère, elle ranime, elle purifie : elle fait pour l'âme ce que l'eau vive fait pour le corps du voyageur brûlé par le soleil et harassé par la fatigue; bien plus, elle régénère; elle rend la vie. — 2° Au point de vue pratique, nous y pouvons voir quel est le zèle du Sauveur pour le salut des âmes, même les plus dédaignées, même les plus coupables, 40-42. Il n'a, dit-il, d'autre désir ni d'autres délices que de s'attacher les âmes, de se les incorporer, 32<sup>3</sup>. Il s'efforce, par son exemple d'abord, puis par ses paroles, de communiquer à ses Apôtres ce zèle universel dont ils doivent

<sup>1</sup> Joan., VII, 5. — <sup>2</sup> Le puits de Jacob est à une demi lieue de Sichar (Sichem, Naplouse), mais à plus de deux lieues de l'ancienne ville de Samarie. — <sup>3</sup> Cf. Act., x, 43; Joan., XXI, 5; I Thess., IV, 3.

être eux-mêmes des modèles, 35-39<sup>1</sup>. Il l'inspire même à la Samaritaine, type de sa nation et des peuples infidèles que l'Évangile doit bientôt convertir, 39-42<sup>2</sup>.

186. — A quelle époque remontait l'attente du Messie chez les Samaritains, et sur quel fondement reposait-elle ?

Le peuple de Dieu avait reçu des patriarches la foi au Rédempteur; or, en se détachant de Jérusalem et de Juda, les dix tribus schismatiques n'avaient pas renoncé à l'espérance du Messie. Quand Samarie eût été saccagée et que les habitants du royaume d'Israël furent emmenés en Assyrie, on sait que Salmanasar envoya pour les remplacer une colonie prise dans les provinces de Cuth, de Hava et de Hemath<sup>3</sup>. Mais, en s'établissant dans la Palestine, ces étrangers crurent devoir en adopter la religion, ou plutôt ils joignirent les croyances et le culte des Israélites qu'on avait laissés dans ce pays aux superstitions idolâtriques dont ils avaient fait profession jusqu'alors. On voit même, aux livres des Rois, qu'ils demandèrent et firent venir d'Assyrie un des prêtres déportés pour les instruire et leur apprendre le culte de Dieu<sup>4</sup>. Ainsi se forma la religion des Samaritains<sup>5</sup>. L'attente du Messie, qu'ils reçurent des anciens habitants, se perpétua et s'affermi parmi eux, soit par la lecture du Pentateuque qui devint leur code religieux<sup>6</sup>, soit par les cérémonies du culte auquel ils se soumirent.

Toutefois, ce lien ne suffit pas pour mettre l'union entre eux et les Juifs. A leur retour de Babylone, comme avant leur captivité, ceux-ci affectèrent de regarder les habitants de la Samarie comme des infidèles qui détenaient injustement une partie du territoire appartenant à leurs pères, et ne permirent pas qu'ils prissent part à la reconstruction

<sup>1</sup> Cf. S. Luc., ix, 52-56; x, 33; Act., i, 8; VIII, 5-14. Sitit sitiri Deus. S. Greg. Naz. Quod dicit: Da mihi hiberna, hoc in cruce omnibus dicit: Sitio. S. Laur. Just. — <sup>2</sup> Quæ venerat peccatrix, reversa est prædicatrix. S. Aug., de Div. quæst. 8. — <sup>3</sup> IV Reg., XVII, 6, 24; Joseph., A. J., IX, XIV; XI, IV, VII, 2; VIII, 2; XII, I, 1, 5. — <sup>4</sup> IV Reg., XVII, 26-34. — <sup>5</sup> IV Reg., XVII, 9, 31. — <sup>6</sup> Gen., XII, 3; XVIII, 18; XXII, 18; Deut., XVIII, 15, 19.

du temple de Jérusalem<sup>1</sup>. De leur côté, les Samaritains commencèrent à traiter les Juifs en rivaux et en ennemis<sup>2</sup>. Quelques années plus tard, un prêtre du nom de Manassé, ayant été chassé de Judée, vint se réfugier parmi eux, et son ressentiment accrut encore leur hostilité contre ses compatriotes. Enfin, à l'époque d'Alexandre le Grand, vers 332, ils se construisirent un temple sur le mont Garizim et inaugurèrent en cet endroit un culte particulier. Profané par Antiochus Epiphane et consacré à Jupiter, en 164, ce temple fut abattu, une trentaine d'années plus tard, par Jean Hircan, puis remplacé par un simple autel<sup>3</sup>. Tous ces faits expliquent l'antipathie de ces deux peuples<sup>4</sup>, garantie providentielle de l'authenticité des livres de Moïse, également respectés par l'un et par l'autre<sup>5</sup>.

187. — Que signifient ces paroles: *Venit hora, et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem*, Joan., IV, 23, 24.

Ces paroles sur les adorations que Dieu désire, et qu'il va recevoir, annoncent, non l'abolition de tout culte extérieur, mais l'inauguration du culte parfait, de la religion véritable, universelle et définitive. Dieu est esprit et non matière. Il ne saurait se plaire dans des sacrifices charnels et dans des observances de pure forme<sup>6</sup>. D'un autre côté, il ne peut se contenter toujours d'hommages figuratifs. Il veut un culte véritable qui l'honore réellement, qui ait son principe dans le cœur. Ce culte va commencer à lui être offert, dit le Seigneur, non plus en un lieu seulement et par un peuple particulier, mais par une multitude d'enfants adoptifs qui invoqueront comme leur Père, qui lui offriront un sacrifice spirituel et néanmoins extérieur; et leurs adorations lui seront également agréables, de quelque endroit du monde qu'elles lui soient adressées<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> I Esd., IV, 1-4. — <sup>2</sup> II Esd., VI, 1-4. — <sup>3</sup> Joseph., A. J., XIII, IX, 1; X, 3. Cf. XVIII, II, 2. — <sup>4</sup> Eccli., I, 27, 28; Luc., IX, 55; Joan., IV, 9; VIII, 48. — <sup>5</sup> A. T., n. 245. — <sup>6</sup> Joan., IV, 24; VI, 64. Cf. II Cor., III, 6-8. — <sup>7</sup> Cf. Malac., I, 11; Joan., IV, 24. Cf. XII, 20. Dicit Christus: Adorabunt Patrem, quia adoratio Legis non erat Patris, sed Domini. S. Thom., in hunc loc. Cf. 2<sup>a</sup>-2<sup>æ</sup>, q. 83, a. 7, ad. 1, et q. 84, a. 3, ad. 1.

188. — D'où vient la surprise des Apôtres à la vue du Sauveur conversant avec cette femme, Joan., IV, 27 ?

La surprise que cette vue inspire aux Apôtres, a fait faire à quelques commentateurs cette remarque que c'était une chose extraordinaire de le voir s'entretenir seul avec une femme, même en pleine campagne<sup>1</sup>. Cette observation n'est pas sans fondement. L'étonnement eût été moindre, si ce fait avait été fréquent. Néanmoins, la raison principale de la surprise des Apôtres est indiquée par la Samaritaine elle-même, 9. Les Apôtres étaient encore imbus des préjugés de leurs compatriotes à l'égard des infidèles, étrangers à leur nation<sup>2</sup>. Ils ne pensaient pas qu'ils dussent jamais avoir une même foi et un même culte avec des Samaritains, objets d'anathème pour leurs Docteurs. En se révélant comme Messie et comme Sauveur<sup>3</sup>, le divin Maître leur fait voir que ces Samaritains, loin d'être réprouvés de Dieu, sont destinés à devenir aussi ses enfants, que la bonne nouvelle s'adresse aux infidèles aussi bien qu'aux Juifs, et qu'ils pourront, dans un avenir prochain, donner, comme le peuple d'Israël, des membres à son Eglise et des élus au ciel<sup>4</sup>.

189. — D'où vient que tant de docteurs protestants rejettent comme apocryphe l'histoire de la femme adultère, Joan., VIII, 3-11 ?

La raison principale qui porte les Docteurs protestants à rejeter comme apocryphe l'histoire de la femme adultère, c'est le mépris qu'ils professent pour la tradition, et la disposition où ils sont de contredire, autant que possible, l'enseignement catholique. Sans tenir compte de la profession que l'Eglise a toujours faite de conserver les textes anciens, du soin qu'elle a pris, à toutes les époques, pour en empêcher l'altération, ils demandent qu'on leur prouve aujourd'hui l'authenticité de chaque fragment, comme si on ne l'avait jamais démontrée, et comme si nous avions encore, pour éclairer la question, toutes les pièces qu'on avait dans les

<sup>1</sup> Cornel. a Lapide, *In hunc loc.* — <sup>2</sup> Luc., IX, 54. — <sup>3</sup> Joan., IV, 26, 42. — <sup>4</sup> Cf. Luc., IX, 56; X, 3; Act., I, 8; VIII, 5, 14.

premiers temps. Rien de moins juste que cette exigence. Néanmoins cela ne suffit pas pour leur assurer gain de cause; et récemment encore, deux protestants d'un mérite reconnu, Scholtz<sup>1</sup>, et Berger de Xivry<sup>2</sup>, étaient forcés d'avouer que, pour ce passage en particulier, les résultats de la critique sont plutôt favorables que contraires à son authenticité<sup>3</sup>.

Il est vrai qu'on ne le trouve pas dans les manuscrits les plus anciens, dans ceux du quatrième et du cinquième siècle, B,  $\kappa$ , A, C, ni dans la Peschito. Le premier que l'on puisse citer en notre faveur est celui de Cambridge, D, qu'on rapporte au sixième siècle<sup>4</sup>. Cependant nous sommes fondés à soutenir que le fragment en question se lisait communément au second et au troisième, dans les manuscrits grecs et latins du Nouveau Testament.

I. Observons d'abord que notre manuscrit de Cambridge n'est pas une petite autorité. Le D<sup>r</sup> Hug, dans son *Introduction au Nouveau Testament*, croit pouvoir établir, par la comparaison qu'il en a faite avec les citations des premiers Pères et divers passages de la Peschito, qu'il est la fidèle reproduction d'un manuscrit du troisième siècle et peut-être du second.

II. Ce qui est certain, c'est que le fragment qu'on conteste se trouvait dans les exemplaires du second siècle suivis par Tatien, *Harmonie des Evangiles* (160), dans ceux d'Ammonius<sup>5</sup>, de l'auteur des *Constitutions apostoliques*<sup>6</sup>, et de la Synopse des Ecritures attribuée à S. Athanase<sup>7</sup>. Il est également certain qu'on l'a toujours lu dans la Vulgate. Quant à l'Italique, avec laquelle le manuscrit de Cambridge a beaucoup d'affinité, on a lieu de croire qu'il s'y lisait également, malgré la diversité qu'offrent à cet égard nos exemplaires les plus anciens. La mention qu'un certain nombre de Pères

<sup>1</sup> *Novum Testamentum græcum*, 1836. — <sup>2</sup> *Etudes sur le Nouveau Testament*, 1836. — <sup>3</sup> Item Michaelis, Lange, Ebrard, Wieseler, Renan, etc. — <sup>4</sup> Adde D, F, G, H, K, etc. — <sup>5</sup> Apud Migne, *Patrol. latin.*, LXVIII, p. 316. — <sup>6</sup> Lib. II, XXIV, 1. — <sup>7</sup> Apud Migne, *Patrol. græc.*, XXVIII, p. 401.

font de cette histoire et les renseignements qu'ils donnent ne permettent guère de le contester.

III. Entre les Pères, nous pouvons citer en notre faveur : — S. Jérôme, qui atteste que cette histoire se trouve dans un grand nombre de manuscrits <sup>1</sup>; — S. Augustin, qui l'a expliquée aux fidèles, comme le reste de l'Évangile <sup>2</sup>, bien qu'il fasse d'ailleurs cette remarque que « des hommes de peu de foi, ou ennemis de la vraie foi, ont retranché ce passage, de crainte apparemment de laisser à leurs femmes la liberté de pécher <sup>3</sup> »; — S. Ambroise, qui cite aussi cette histoire, malgré la crainte du scandale qui paraît le préoccuper <sup>4</sup>; — Pacien, auteur espagnol du quatrième siècle, qui, dans sa lettre au Novatien Sempronianus, lui oppose cet exemple d'indulgence; — enfin S. Léon <sup>5</sup>, Sedulius, S. Pierre Chrysologue, Cassiodore, etc.

IV. A des témoignages si exprès, que nulle autorité, nul Docteur ne contredit, il faut joindre cette considération que rien, dans ce passage, n'est de nature à faire soupçonner une interpolation, et qu'au contraire tout répugne à cette hypothèse. — 1° Ce récit se lie avec ce qui précède et ce qui suit. Le début du verset 12 le suppose et le verset 13 semble y faire allusion. Il est en parfaite harmonie avec le caractère du Sauveur, avec le style de l'Évangéliste, avec ses habitudes de langage symbolique. Si l'on remarque quelques termes peu familiers à S. Jean, cette particularité s'explique aisément et se trouve en bien d'autres passages <sup>6</sup>. — 2° Un tel passage n'a pu se glisser dans le texte par inadvertance; car il n'est pas ici question d'un mot ou deux, ayant pour

<sup>1</sup> In multis et græcis et latinis codicibus invenitur. S. Hieron., *Dial. cont. Pelag.*, II, 17. — <sup>2</sup> S. Aug., *In Joan.*, XXXIII. — <sup>3</sup> Abstulerunt de codicibus suis, quasi permissionem peccandi tribueret qui dixit : Jam amplius noli peccare; aut ideo non debuerit mulier a medico Deo sanari, ne offenderentur insani. S. Aug., *de Adulter. conjug.*, II, 6. Cf. *In Psalm.* L, 8; *Contra Faust.*, XXII, 25. — <sup>4</sup> Jesus scribebat in terra. Quid scribebat, nisi illud propheticum : Terra, terra, scribe hos viros abdicatos? Jer., XXII, 30. S. Amb., *Epist.* XXV, 4. Cf. *Epist.* XXVI, 1. *Apol. David.* II, 1. — <sup>5</sup> S. Leo., *Serm.* LXII, 4. — <sup>6</sup> Patrizzi. Voir sur ce sujet une note intéressante de la *Revue des sciences ecclésiast.*, II<sup>e</sup> série, t. IX, p. 217.

objet un léger détail : il s'agit de neuf versets et d'une histoire entière. Si ce récit n'est pas de S. Jean, il y a donc eu fraude; les versets VII, 53, VIII, 1 et 2 eux-mêmes ont été supposés pour amener ce récit. Or, comment admettre un pareil fait? Quoi de plus étrange, de plus invraisemblable qu'une telle interpolation, dans un temps où les chrétiens avaient tant de respect pour les Évangiles et les connaissaient si bien! Remarquez qu'il n'en est pas une qui fût de nature à exciter des réclamations plus unanimes. Si les Docteurs même qui l'avaient toujours vu dans leurs exemplaires avaient quelque peine à en faire la lecture au peuple, comment se serait-on accordé pour l'inventer, pour l'insérer dans le Nouveau Testament, pour en faire officiellement la lecture et le commentaire dans les livres liturgiques, lorsqu'il était inconnu et qu'on ne le trouvait dans aucun manuscrit ancien?

Ainsi, même en laissant de côté l'autorité et le témoignage de l'Église, voici la conclusion à laquelle on est conduit. Au second siècle, cette histoire se lisait encore dans les manuscrits grecs et latins; mais l'influence du montanisme ayant resserré la discipline et prévenu les esprits contre toute apparence de relâchement, on jugea prudent de l'omettre dans les lectures publiques. Pour cette raison, on la distingua d'abord par quelque signe, dans les exemplaires destinés à un usage liturgique, ou bien on l'omit entièrement. Peu à peu ce changement s'étendit. Il finit par servir de règle dans les manuscrits grecs, latins et syriaques, composés entre le quatrième et le septième ou le huitième siècle.

La nature du récit et les témoignages que nous avons rapportés autorisent certainement cette supposition.

§ VIII. — LES PROFANATEURS DU TEMPLE. Joan, II, 13;  
Matth, XXI, 12.

190. — Pourquoi le Sauveur commence-t-il son ministère par chasser du temple ceux qui le profanent?

En commençant son ministère par chasser de l'enceinte consacrée au Seigneur, ἐκ τοῦ ἱεροῦ, ceux qui en violent la sain-

teté, le Sauveur veut montrer qu'il est bien l'envoyé divin prédit par le dernier prophète, que le culte de son Père est ce qu'il a de plus cher, et qu'il ne peut souffrir ceux qui profanent sa maison par un indigne trafic <sup>1</sup>. Il veut encore faire entendre que le temps est venu de renouveler le culte et d'établir un sacerdoce plus parfait; et c'est ce qui porte au plus haut degré la haine de la tribu sacerdotale contre lui <sup>2</sup>. A cette occasion, il se désigne lui-même comme le temple vivant de la divinité, comme le sanctuaire, ο ναος, que les Juifs violeront bientôt de la manière la plus odieuse, mais qu'il relèvera au bout de trois jours et qui remplacera le temple figuratif <sup>3</sup>.

Lorsqu'il reviendra à Jérusalem, à la fin de son ministère, pour s'immoler lui-même à son Père, il renouvellera cet acte de zèle si étonnant, en l'accompagnant cette fois de reproches sévères et menaçants : *Domus mea domus orationis vocabitur, vos autem fecistis illam speluncam latronum* <sup>4</sup>! et bientôt après, de cette étonnante prédiction : *Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta* <sup>5</sup>! Ainsi témoignera-t-il de plus en plus que ce qu'il a fait dès le début est important et significatif, et qu'il veillera toujours, visiblement ou invisiblement, à l'honneur de son sanctuaire <sup>6</sup>.

#### § IX. — LES HÉRODES ET LES HÉRODIENS.

191. — De combien d'Hérodes est-il parlé dans l'Évangile?

Il est parlé dans l'évangile de deux Hérodes, Hérode l'Ancien ou le Grand, fils d'Antipater, meurtrier des Innocents <sup>7</sup>, mort quatre ans avant notre ère, et Hérode Antipas, fils du précédent, tétrarque de Galilée, époux adultère d'Hérodiade,

<sup>1</sup> Cf. Mal., I-III; Zac., XIV, 24; Osee, IX, 15; Joan., II, 17. — <sup>2</sup> Cf. Ps. XLIX; Dan., IX, 26; Ezech., XXXIV, 40; Jer., XXXIII, 17; Mal., I, 10. — <sup>3</sup> Matth., XVI, 18; Joan., IV, 21. — <sup>4</sup> Matth., XXI, 13. Cf. Joan., II, 19-22; Marc., XV, 29. De Vogüé, *le Temple de Jérusalem*. — <sup>5</sup> Matth., XXIII, 38. — <sup>6</sup> Secundum sensus mysticos, quotidie ingreditur domum Patris, et ejicit... vendentes et ementes. Scriptum est enim : Gratis accepistis, gratis date. S. Hieron., *In hunc loc.* — <sup>7</sup> Matth., II, 1, 13, 16, 19; Luc., I, 5; Joseph., *A. J.*, XVIII, v, 4.

meurtrier de S. Jean-Baptiste, celui que Notre Seigneur appelle *un renard* <sup>1</sup> et devant qui il comparait dans sa Passion <sup>2</sup>. C'est avec lui que Manahen avait été élevé <sup>3</sup>. C'est lui qui avait pour intendant Chusa, dont la femme était au nombre des disciples les plus dévoués de Notre Seigneur <sup>4</sup>. Il mourut dans l'exil. — Les Actes parlent encore d'un troisième Hérode, surnommé Agrippa, petit-fils d'Hérode l'Ancien, fils d'Aristobule et d'une petite-fille de Marianne, neveu d'Hérode Antipas et son beau-frère par Hérodiade. Celui-ci fit décapiter S. Jacques et incarcérer S. Pierre. Il périt rongé des vers <sup>5</sup>. Le roi Agrippa, devant qui Festus fit comparaître S. Paul, était son fils <sup>6</sup>. — Les Hérodes étaient Iduméens d'origine, c'est-à-dire descendants d'Esau. Le premier était né à Ascalon.

Ascalonita necat pueros, Antipa Joannem  
Agrippa Jacobum, tentatque occidere Petrum.

192. — Dans sa réponse aux Hérodiens, Matth., XXII, 21, Notre Seigneur ne semble-t-il pas mettre sur la même ligne la souveraineté de droit et la souveraineté de fait?

Pour répondre aux Hérodiens sur la question de l'impôt, Notre-Seigneur n'examine pas si les Juifs doivent renoncer à leur autonomie et accepter définitivement le joug des Romains. C'était bien la préoccupation de l'époque <sup>7</sup>, la Judée n'ayant été réunie à l'empire que peu d'années auparavant par Sulp. Quirinus; mais il eût été dangereux d'en dire son sentiment en public. Le Sauveur se borne ici à une observation pratique et à un argument *ad hominem*. Il dit à ceux qui l'entourent que puisqu'ils acceptent l'autorité de César, qu'ils le laissent battre monnaie, gouverner le pays et main-

<sup>1</sup> Propter fraudes ejus et dolos, quod plenum fraudis est animal, in fovea semper latere desiderans, et nunquam rectis itineribus, sed tortuosis anfractibus currens. Quæ cuncta hæreticis, quorum Herodes typum gerit, congruunt. Ven. Beda, *Luc.*, XIII, 31. — <sup>2</sup> Cf. Matth., XIV, 3, 10; Marc., VI, 17; Luc., III, 1; VIII, 3; XIII, 31, 32; XXIII, 41. Joseph., *A. J.*, XVIII, v, 1, 2; VII, 2. — <sup>3</sup> Act., XIII, 1. — <sup>4</sup> Luc., VIII, 3. — <sup>5</sup> Act., XII, 2-4; 21-23; Joseph., *A. J.*, XVIII, v, 3 et VI; *B. J.*, II, IX, 5, 6. — <sup>6</sup> Act., XXV, 13-27; Joseph., *A. J.*, XIX, IX, 2. — <sup>7</sup> Cf. Joseph., *A. J.*, XVII, II, 4, 5; *B. J.*, II, VIII.

tenir l'ordre, ce serait une inconséquence de ne pas lui fournir les moyens nécessaires pour s'acquitter de sa charge. Il ne va même pas jusque là : il se contente d'insinuer cette réponse, en alléguant un principe général : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari* <sup>1</sup>. Bien plus, il a soin de joindre un second principe au premier pour en indiquer la limite et empêcher l'abus.

Ce fait semble avoir été rapporté dans l'évangile pour apprendre aux ecclésiastiques à être réservés en matière politique, à préférer les intérêts spirituels aux intérêts temporels, et même à ne s'occuper de ceux-ci qu'autant que le demanderaient la gloire de Dieu et le bien des âmes <sup>2</sup>.

§ X. — LES SADDUCÉENS <sup>3</sup>. Matth., xxii, 23-33.

193. — Quelle idée le divin Maître donne-t-il de la vie future, et comment en prouve-t-il la réalité?

I. La Sauveur fait remarquer aux Sadducéens que l'on sera, en l'autre vie, dans un état bien différent de celui où l'on est en celle-ci, que les justes ressuscités égaleront les anges en gloire et en pureté : *Erunt sicut Angeli Dei in caelo*, 30 <sup>4</sup>.

II. Il prouve à ces incrédules l'existence de cette autre vie par un raisonnement très simple, fondé sur un texte du Pentateuque, seul livre qu'ils reconnussent pour divin <sup>5</sup> : « J'ai été, je suis, je serai toujours le Dieu d'Abraham : *Ego sum Deus Abraham. Eγω εἰμι* <sup>6</sup>. » Les rois tirent leur titre de royaume, des peuples qu'ils gouvernent : *Ideo non confunditur Deus vocari, Deus eorum*, dit S. Paul, *paravit enim illis civitatem* <sup>7</sup>. *Omnes enim vivunt ei* <sup>8</sup>. Si Abraham était réduit au néant, ou s'il n'existait plus qu'à l'état de poussière, le Seigneur serait-il le Dieu d'Abraham plus que celui des autres hommes? Pourrait-il se glorifier de l'être? Loin de se montrer le Dieu des justes, d'être pour eux un maître bon et généreux; ne

<sup>1</sup> Cæsari pecuniam, Deo temetipsum. Tert., *de Idolol.*, 15. Cf. Matth., xxii, 17, 19, 21 et I Mac., xv, 6, 7. — <sup>2</sup> Luc., ix, 60. — <sup>3</sup> *Supra*, n. 77. — <sup>4</sup> Cf. Act., xxiii, 8. — <sup>5</sup> Joseph., *A. J.*, XIII, v, 9; XVIII, II. — <sup>6</sup> Ex., III, 6, 13, 16. — <sup>7</sup> Cf. Gen., xvii, 7; Heb., xi, 16, etc. — <sup>8</sup> Luc., xx, 38.

serait-il pas plutôt un séducteur et un tyran? Nul n'a droit d'appeler Dieu son Dieu, dit Origène, à moins de l'aimer et d'en être aimé. Comment donc Dieu pourrait-il être appelé le Dieu d'Abraham, si Abraham ne l'aimait pas et n'était pas l'objet de son amour <sup>1</sup>?

III. Il n'insiste pas sur la résurrection des corps en particulier, parce qu'il était admis que l'homme revivrait tout entier ou périrait tout entier; mais en disant aux Sadducéens qu'ils sont dans l'erreur, parce qu'ils ne connaissent pas les Ecritures, il fait entendre que l'Ancien Testament contient une foule de textes qui impliquent la réalité de la résurrection et de la vie future <sup>2</sup>. Néanmoins, on ne connaît aucun de ces matérialistes qui se soit attaché au christianisme.

§ XI. — LES PHARISIENS. Matth., xxiii, etc.

Doctrine et caractère des Pharisiens. — Leur titre de Pères et de Docteurs. — Leur rigorisme par rapport au sabbat. — Est-ce Abiathar ou Abimélech qui vient au secours de David? — Sabbat second-premier. — Zacharie, fils de Barachie, quel est-il? — Les Juifs ont-ils pu être punis pour les crimes de leurs ancêtres? — Pourquoi le Sauveur parle-t-il aux Pharisiens avec tant d'indignation?

194. — Qu'enseignaient les Pharisiens, et quel était leur caractère?

I. En général, la doctrine des pharisiens était exacte. Ils ne cherchaient pas à alléger le joug de la loi <sup>3</sup>. Cependant, sur certains points, ils s'écartaient de la vérité et de la justice <sup>4</sup>. Ainsi, ils se mettaient peu en peine du précepte de la charité <sup>5</sup>. Ils disaient : *Œil pour œil et dent pour dent* <sup>6</sup>, ce que S. Augustin appelle *justitia injustorum*. Ils comptaient pour peu de chose les fautes intérieures <sup>7</sup>. Ils éludaient certaines obliga-

<sup>1</sup> Bossuet, *Médit.* XL, XLI. — <sup>2</sup> On peut voir : Gen., i, 26, 27; II, 7; IV, 7; V, 22-24; IX, 5; XV, 1, 15; XVIII, 18; XXXV, 29; XXXVII, 33-35; XLVII, 30; XLIX, 29, 32; Ex., III, 6; Lev., XVII, 11; XVIII, 5; XIX, 8, 31; XX, 6, 27; Num., XX, 26; Deut., XII, 23; XIV, 1; XVIII, 11; XXX, 16; XXXII, 49, 50; Job., XIV, 3-14; XIX, 23, 25, 27; XXI, 30, 32; Ps. XXVI, 13; XLVIII, 15; LXXII, 24-28; LXXXVIII, 3; Isaï., XXVI, 19; LXVI, 24; Ezech., XX, 13; XXXVII, 1; Dan., XII, 2; Eccl., VII, 37; XLVIII, 5; Sap., III, 1-7; V, 1-6; Osee, XIII, 14; Sophôn., III, 8; Mal., IV, 5; II Mac., VI, 26; VII, 9, 14, 23; XII, 43, 44; Heb., XI, 11. — <sup>3</sup> Matth., XXIII, 2, 3; Act., XXVI, 5. — <sup>4</sup> Matth., XV, 3, 5, 6; XVI, 12; XXIII, 16, 18, 24-26. — <sup>5</sup> Matth., III, 7; IX, 11, 14; XXIII, 14, 23; Luc., XI, 42. — <sup>6</sup> Matth., V, 38. — <sup>7</sup> Matth., V, 27.